

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question de Pierre-Yves Rappaz - Soutien du Conseil d'Etat au Gripen

Rappel de la question

Lors de la séance du 18 février 2014, le député Pierre-Yves Rappaz a félicité le Conseil d'Etat pour sa prise de position sur la problématique des places d'armes dans le canton. Il a salué le soutien du Conseil d'Etat pour la mise en place, sur la place d'arme de Payerne, du suivi technique du Gripen avec les places de travail qui y sont rattachées. Monsieur le Député a donc demandé au Conseil d'Etat s'il entend s'engager dans la campagne pour l'achat du Gripen avec les mêmes forces et moyens financiers qu'il a engagés le 9 février dernier pour lutter contre l'initiative UDC.

1 REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat n'a pas, comme tel, pris position dans la campagne concernant l'achat ou non de Gripen.

L'auteur de la question souligne l'engagement du Conseil d'Etat dans la campagne qui a précédé la votation du 9 février sur l'initiative visant l'immigration. En effet, il s'agissait aux yeux du Conseil d'Etat d'un objet aux enjeux indiscutablement fondamentaux pour le pays et bien entendu pour le canton, justifiant un engagement particulier du gouvernement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 juin 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean